

Préavis N° 1/2018 RÈGLEMENT SUR LES TRANSPORTS SCOLAIRES
Rapport de la commission ad hoc

Documents :

- Règlement sur les transports scolaires de l'Entente scolaire intercommunale entre les communes de Denges, Echandens, Lonay et Préverenges relative à l'Etablissement scolaire primaire et secondaire de Préverenges et environs adopté le 26 mars 2018 par la Municipalité de Denges
- Préavis de la Municipalité N°1/2018

Séance : La Commission ad hoc s'est réunie le 14 mai 2018.

Présent(e)s à la séance
Denise Flury Poffet, rapporteuse
Olivier De Vestèle, membre
Gwendal Crottaz, membre
Eladio German, membre suppléant

Excusée : Milena Chiari, membre

Rapport :

Lors de sa réunion, la commission a pris acte du fait qu'il s'agissait d'un projet de révision que 4 conseils communaux devaient adopter séparément et que, dès lors, seules des modifications jugées impératives devaient être envisagées.

La Commission a examiné les articles révisés, ainsi que l'annexe I au règlement.

Concernant l'article 2, la suppression de la mention de la responsabilité des parents est tout à fait correcte car ce point ne peut effectivement pas être réglé dans une norme communale puisqu'il relève des lois fédérales.

La Commission était d'avis qu'il eut été préférable que le champ d'application, défini à l'art. 2, soit limité au tronçon *arrêt correspondant au domicile et école*, plutôt qu'au tronçon *domicile -école*. Cela aurait permis de clarifier que le déplacement entre le domicile et l'arrêt correspondant ne fait pas partie du règlement. Cependant cette amélioration n'est pas impérative et il faut donc y renoncer. De plus, le règlement comporte dans son titre le terme de « transport » permettant de limiter correctement le champ d'application du règlement.

Conclusion:

Au vu de ce qui précède, la Commission ad hoc propose au Conseil communal de Denges :

D'accepter le Règlement de l'Entente intercommunale sur les transports scolaires tel qu'il a été révisé et adopté par notre municipalité.

Denges, le 31 mai 2018

Pour la Commission ad hoc
Denise Flury Poffet

